

FLASH USD-FO – SPÉCIAL CORONAVIRUS AUDIO-RÉUNION DU 3 AVRIL 2020

Une 13^e audio-réunion sur l'épidémie de coronavirus (Covid-19) s'est tenue ce jour entre la directrice générale, certains de ses collaborateurs et les représentants des personnels.

Vous trouverez ci-après le résumé de nos principaux échanges.

Ordre du jour :

- RH,
- PCA (activité SU, matériel, dédouanement, soutien aux entreprises),
- Divers

1/ RH

- **Chiffres** : évolution plus positive. Moins de « quatorzaines » et de malades présumés. Baisse assez générale, mais sous surveillance.

- **Diffusion, comme prévu, de différentes notes** : paie d'avril, Paris-spé, distance kilométrique.

↳ **Paris-spécial** : communiquer aux DI la liste des agents mobiles disponibles pour une affectation en proximité de la résidence de l'agent. Revoir la question agents affectés aux scanners mobiles.

↳ **Paie** : le paiement par acompte devrait concerner environ 500 agents (part d'indemnitaire variable supérieure à 20 % de l'ensemble de la rémunération).

↳ **Mutations** : problématique des RC et de la disponibilité du justificatif fiscal. RH3 diffusera une information en ce sens pour tenir de la modification du calendrier fiscal.

↳ **Passage à demi-traitement** : le ministre a indiqué ce jour que les instances médicales devaient se réunir pour les cas concernés. Nouveauté introduite par le ministre. La DG va refaire un point.

↳ **ASA et RTT** : le ministre a rappelé que les ASA ne généraient pas de RTT. Problématique du décompte (sans doute manuel).

↳ **ASA et CA scolaires prochains** : pour le ministre, les agents en ASA pour garde d'enfants basculent en congés. Quid des agents qui ne posent pas de congés ? Par ailleurs, les agents ne peuvent partir en vacances et certains ont même annulé des réservations. Position difficilement admissible pour les OS. Pour les vacances immédiates, la DG confirme cependant que les agents peuvent toujours les annuler. On attend le texte ministériel.

⇒ La DG estime qu'on y verra plus clair au cours de la semaine prochaine.

FORCE OUVRIÈRE

⇒ Opposition unanime des OS à cette prise de position ministérielle, très éloignée du pragmatisme des préconisations de la DG elle-même sur ce sujet.

⇒ Frais de repas : décret à venir. Mais rien à ce jour sur les frais de transport.

- Dialogue social institutionnel en mode dématérialisé :

⇒ A priori, possible pour les CHS / CT, sous réserve de précisions des modalités.

⇒ CAP de promotions : problématique de la communication des dossiers. Idée d'un report au second semestre. La DG va consulter chaque OS pour connaître sa position. « *On ne va pouvoir travailler comme d'habitude* ». Nécessité d'une clarification pour les élus, mais aussi et surtout pour les agents.

⇒ Idée d'une réflexion collective à l'échelon national et local (message en ce sens aux DI pour qu'ils se rapprochent des élus de proximité).

N.B. : difficile cependant de délivrer des ASA 15 (problème des justificatifs). Réflexion nécessaire avec les DI (idée d'arrangements locaux pour dégager du temps pour les représentants aux fins de préparation et de restitution des audio-réunions).

⇒ Suspension, en revanche, de toutes les CAP de discipline.

- **Problématique des stages en cours** : décisions à prendre (allègement de certaines épreuves, composition des jurys). Projet de décret à venir.

- **ACP2 stagiaires et C2 stagiaires en rattrapage** : réflexion en cours, au regard de la récente ordonnance. A ceci s'ajoutent les conditions de sortie, sans doute progressive, du confinement et les différentes situations selon les régions. Réflexion sur l'organisation d'audio pour l'oral de fin de stage des ACP2 et l'oral de rattrapage des C2. Point à revoir au cours de la semaine prochaine.

- **IE** : s'aligner sur la solution appliquée au baccalauréat ? Réflexion également en cours. Saisine probable de la DGAFP, car les examens sont régis par des textes.

2/ PCA

2.1. SURVEILLANCE

- **Contrôle aux frontières** : rétablissement pour 3 mois. Tenue plus forte des PPA. Réduire le nombre de points (67 aujourd'hui, une vingtaine à terme sans doute). Point en cours d'étude avec l'Intérieur. Ceci se justifie par la raréfaction des flux. Fermeture physique des autres PPA, en lien avec la préfectures. Après se pose la question de la tenue des points restants : faciliter les flux routiers (transports de marchandises nécessaires à la crise en particulier), organiser et adapter les contrôles, renforcer la présence sur les points maintenus, selon des modalités et des critères à définir avec les préfectures.

⇒ Quid du calendrier ? : le dispositif sanitaire, ainsi défini, s'étendrait de mai à juillet. Problématique des ressources humaines effectivement disponibles. Déplacements d'agents

FORCE OUVRIÈRE

d'autres brigades tel que cela a été pratiqué lors des attentats de 2015 ? Modalités à voir avec les DI (à l'instar du dispositif mis en place dans le cadre de l'anti-terrorisme). Affiner progressivement les modalités en fonction de ce qui sera demandé à la douane. Le dispositif sera néanmoins très lourds à supporter pour les brigades mises à contribution.

- **Contrôle des attestations de déplacement dérogatoire par les douaniers en service** : la DG va regarder la question. Quid de la compétence des brigades ? Pas d'avancée à ce jour. Tous les agents ne sont pas nécessairement volontaires (problèmes juridiques).

2.2. DÉDOUANEMENT

- **Maritime** : problématique du P2. Quid de la cohérence au regard du PCA ? La DNGCD estime que la mission est bien conforme au PCA. 4 marins sont bien arrivés en respectant les mesures barrières (2 par véhicule). Audio entre l'équipage et la médecine de prévention (rappel des différentes mesures de protection à prendre, communication d'un questionnaire médical aux 12 marins concernés, déplacement physique d'un médecin qui a pu rencontrer tous les marins et aborder avec eux l'ensemble des questions qu'ils se posaient). Le P2 est bien parti ce jour à 15 h.

↳ Quid (au-delà de la conjoncture) de la présence d'un médecin à bord pour les missions de longue durée ? L'administration entend cette problématique sur laquelle elle indique travailler.

- **Situation des PGP (cf. CR précédents)** : pas de réponse disponible de l'administration qui s'engage à répondre lors de la prochaine audio.

- **Situation particulière à la DI de Lyon** : Il semblerait qu'un agent ait été mis en quarantaine sans que ses collègues aient été informés, sans que les locaux (plusieurs bureaux concernés) aient été nettoyés et sans que les agents aient été placés en quatorzaine. La DG va regarder la question en lien avec la hiérarchie locale.

3/ DIVERS

- **Disponibilité des gants, lingettes, etc.** : situation très contrastée. L'administration l'admet. Intervention de la DG sur certaines situations pour abonder la dotation. Une partie des 62 000 masques ont été répartis (problématique spécifique de l'acheminement à Mayotte, en l'absence de pont aérien. Idem pour la Polynésie. 2^e vague de masques prévue la semaine prochaine.).

- **Statistiques** : problématique déjà soulevée de la DIPA.

- **Dédouanement à Roissy** : 2 entreprises devant ouvrir à nouveau leurs bureaux, des collègues s'inquiètent de la disponibilité des effectifs douaniers, de l'organisation du présentiel, dans le temps, etc.

- **Arrivée des cargos** : anticiper leur arrivée, préparer le dédouanement. Expertise en cours. Roissy, Vatry, Lyon-Saint-Exupéry principalement concernés.

- **Problématique des contrôles de normes** : rôle du SARC. Problématique de l'équivalence de normes et des documents nécessaires.



FORCE OUVRIÈRE

Rappel est fait par la DG que les contrôles requis par le PCA en matière de LCF requièrent que les conditions de protection sanitaire soient réunies. A défaut, pas de contrôles.

PROCHAIN RENDEZ-VOUS : 6 avril 2020 à 15 h 30.

#RestezChezVous

(si vous n'êtes pas tenus de sortir pour des raisons professionnelles ou personnelles dûment justifiées)

La crise sanitaire est aussi l'affaire de tous.
